



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Etablissement Public Foncier de
Grand Est
Service Opérationnel DTN

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

SIERCK- LES-BAINS - Travaux de déconstruction du bâtiment situé au 31 Grand Rue

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26-001

Date limite de remise des plis

02 / 03 / 2026 à 12 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Etablissement Public Foncier de Grand Est

Service Opérationnel DTN

Représentant : Monsieur Alain TOUBOL Directeur général

Adresse : EPFGE

Rue Robert Blum - C.S. 10245

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Téléphone : 03 83 80 40 20

Courriel : contact@epfge.fr

Site internet : <https://www.epfge.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **SIERCK- LES-BAINS - Travaux de déconstruction du bâtiment situé au 31 Grand Rue**

L'opération va consister notamment à réaliser :

les travaux de préparation du site

les travaux de retrait des matériaux contenant de l'amiante et le traitement des déchets associés

les travaux de curage et de déconstruction ainsi que le traitement des déchets associés

les travaux de maçonneries pour reprises des mitoyennetés (ou éléments constructifs limitrophes).

Tous travaux annexes et accessoires qui s'avéreront nécessaires à la parfaite finition des travaux.

Code CPV	Libellé CPV
45111100-9	Travaux de démolition

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	SIERCK- LES-BAINS - Travaux de déconstruction du bâtiment situé au 31 Grand Rue
	Acheteur	Etablissement Public Foncier de Grand Est
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Sierck-les-Bains (Moselle)
	Délai	5 Mois (comprenant 1 mois de préparation)
	Développement durable	Clause sociale (420 heures)
	Variation des prix	Fermes actualisables, formule Im/I0
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations techniquement plus difficile - Etat de dangerosité et de dégradation des structures du site nécessitent une superposition des taches de déconstruction et de confortement.

■ Clause sociale :

L'acheteur, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire

application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique¹ en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

ATTENTION

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

Les modalités de mise en œuvre

Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée selon les modalités définies ci-dessous :

- ❖ 1^{ère} modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée ;
- ❖ 2^{ème} modalité : le recours à une structure de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L.5132-4 du code du travail afin de réaliser une prestation complémentaire liée à l'exécution du marché (exemple à titre indicatif : nettoyage, gardiennage, blanchisserie...)
- ❖ 3^{ème} modalité : la mise à disposition de salariés (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire) ;
- ❖ 4^{ème} modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche d'insertion, l'acheteur a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises.

Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent ainsi prendre contact avec :

ELIPS

-Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées-
11 Rue du Stade 57 270 UCKANGE

Myriam CHERIF

Chargée de Mission – Facilitatrice des Clauses sociales

Tel : 07 62 18 14 13

Mail : csi1@elips57.fr

¹ Article L.2112-2 CCP

Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- PGC : Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Planning : Le planning prévisionnel des travaux
- Rapport de réparation amiante avant démolition : Rapport de réparation amiante avant démolition
- RC : Règlement de la consultation
- Acte d'engagement : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- Plans : Plans
- PEMD
- RICT
- Rapport de diagnostic structurel
- Diagnostic géotechnique AVP
- ordonnance de référé préventif
- DT / DICT

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

- Une visite du site est obligatoire :
- Personne à contacter : Thomas LESSER thomas.lessier@sath-developpement.fr
- Dates et horaires : 16/02/2026 à 14h00
- Lieu de rdv : 23 quai des Ducs de Lorraine (ancienne agence bancaire)

Prévoir EPI (chaussures sécurité, protection tête) et éclairage

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

Les candidats sont informés que les questions et les demandes d'informations complémentaires pendant la phase consultation, seront reçues jusqu'au **huitième** jour avant la date limite de remise des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **variantes de type prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Mur de clôture y compris poteaux, couverture et enduits	

Il sera indiqué au titulaire, et aux candidats non retenus si la PSE précitée est retenue ou non, au moment de la notification des rejets et de la notification de marché.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est demandé au candidat qui s'appuie sur les capacités financières d'une autre entreprise de fournir un engagement de cette dernière.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) Le titulaire (ou l'un des membres du groupement) devra avoir les qualifications</i>

Document	Descriptif
	<i>minimales suivantes :</i> - 1/ Démolition Qualibat 1112, ou références similaires au projet. - 2/ Maçonnerie Qualibat 2112 ou références similaires en réhabilitation. <i>Travaux autorisés pour la sous-traitance :</i> - 3/ Traitement de l'amiante : Certification obligatoire délivrée par Qualibat 1552, Global Certification ou AFNOR Certification. - 4/ Réalisation des micropieux. Qualibat 1231 ou références similaires - 5/ Enduits Qualibat 2121/2132 ou références similaires
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
Autres justificatifs	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique, comprenant les éléments suivants :</i> <u>Partie I – Les Moyens : description des moyens humains et matériels spécifiquement dédiés à la réalisation des travaux objet du marché. Cette présentation comprendra notamment :</u> • CV et références du Conducteur de travaux et du Chef de chantier susceptibles de diriger les travaux et l'engagement de l'entreprise que le chantier sera dirigé en permanence par au moins un chef de chantier qualifié ; • Description quantitative et qualitative des moyens humains affectés à la réalisation des travaux (nombre d'opérateurs prévus pour les différentes phases du chantier, précisions en ce qui concerne le nombre d'ouvriers, d'encadrants etc..., ainsi que les attestations de formation amiante et port des EPI) ;

Document	Descriptif
	- Description des moyens matériels et logistiques affectés aux différentes phases du chantier, - Démonstration de l'adéquation des moyens prévus avec le planning prévisionnel des travaux et le phasage décrit dans les pièces techniques du marché. <u>Partie II – L'organisation du chantier / la méthodologie de réalisation. Cette présentation comprendra notamment :</u> - Un programme d'exécution des travaux, indiquant de manière précise le phasage, la durée prévisionnelle et l'enchaînement des différentes zones de travaux à l'intérieur d'un calendrier global, mettant en avant les particularités de l'intervention. - L'engagement sur le respect du planning prévisionnel des travaux ; - La description de la méthodologie employée pour chaque phase de travaux, adaptée à l'environnement de travail (prise en compte de la configuration des lieux, conditions d'accès, délimitation du périmètre de travail, organisation du poste de travail etc...) et aux diverses contraintes et spécificités décrites dans le CCTP. - La note méthodologique et le mode opératoire pour la réalisation des interventions demandées <u>Partie III – Schéma organisationnel du plan qualité / sécurité / déchets. Cette présentation comprendra notamment :</u> - Un Schéma d'Organisation de Gestion et de suivi des Déchets indiquant la nature, le volume des déchets générés par l'opération ainsi que les filières de traitement : à ce sujet l'entrepreneur précisera non seulement les partenaires envisagés pour éliminer et/ou valoriser les déchets mais précisera également le processus d'élimination ou de valorisation. - Des indications sur l'organisation et les moyens prévus au niveau du contrôle interne et externe, les cas échéants ceux des sous-traitants et fournisseurs ; - Le nom et les références du responsable chargé des études, de l'animateur QHSE et la description de leur rôle et intervention dans le cadre de ce chantier.

N.B. : le CCAP et CCTP font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par les candidats. Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification. Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat doit fournir à l'appui de son offre, en application de l'article R. 2193-1 du Code de la Commande Publique, l'ATTRI2 ou une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La taille maximale de l'offre remise par le candidat ne pourra dépasser 1 GO.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPFGE
Rue Robert Blum - C.S. 10245
54701 PONT A MOUSSON CEDEX
Contact : Plateforme des achats de l'Etat - PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Planning de la consultation :**

Sans objet.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres, et leur pondération, sont les suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 points)	Prix
2. Valeur technique (50 points)	Valeur technique
- Sous-critère n°1 (18 pts)	Moyens techniques et humains affectés spécifiquement à l'opération en quantitatif et qualitatif
- Sous-critère n°2 (26 pts)	L'organisation du chantier / la méthodologie de réalisation
- Sous-critère n°3 (6 pts)	Schéma d'Organisation de Gestion et Suivi des Déchets et Schéma organisationnel du plan Qualité / Sécurité

Le critère valeur technique sera noté sur 50 points. Toute note inférieure à 25 points sera éliminatoire.

A noter :

La note méthodologique comportera un nombre maximum de 30 pages (hors page de garde, sommaire et annexes) : format A4 Police Arial 11. Toute page du mémoire à partir de la 31^{ème} ne sera pas prise en compte.

Cette note a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise. Les renseignements indiqués dans la note méthodologique doivent être seulement et strictement liés à cette consultation, et ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

Seules les réponses à ces points seront prises en compte pour les notations du critère « Valeur Technique » de l'offre.

Le prix des prestations sera noté sur 50 points.

La note maximale du critère prix sera attribué à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle.

En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère « valeur technique ».

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 Avenue de la Paix
BP 51038
67070 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : services de l'EPFGE ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions

d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)